



Union
syndicale
Solidaires

Sud éducation Hérault

23 rue Lakanal
34 090 Montpellier
Tel : 04.67.02.10.32
Mail : syndicat@sudeducation34.org
<http://sudeducation34.org>

Sud éducation Gard/Lozère

6 rue Porte d'Alès
30 000 Nîmes
Tel : 04.66.36.25.70
Mail : sudeducation.gard@ouvaton.org
<http://sudeducationgard.ouvaton.org/>

Sud éducation PO/Aude

4 bis avenue Marcelin Albert
66 000 Perpignan
Tel : 06.84.89.01.17
Mail : 66-11@sudeducation.org
<http://www.sudeducation66.org/>

DÉCLARATION DE
SUD ÉDUCATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
À LA FPMA DES 20 ET 21 JUIN 2017

PAS DE CRÉATIONS DE POSTES :
MOUVEMENT BLOQUÉ !

Le mouvement intra-académique 2017 des professeurs certifiés et agrégés dans l'académie de Montpellier (comme dans toutes les académies de France) est plus que jamais révélateur de la politique d'austérité généralisée menée par les gouvernements successifs et du manque constant de moyens accordés à l'éducation.

En effet, malgré les effets d'annonce répétés des gouvernements Hollande depuis 2012 sur la « priorité donnée à l'éducation », force est de constater que toutes les réformes entreprises (éducation prioritaire, collège 2016, rythmes scolaires...) l'ont été dans un objectif d'économies budgétaires et que les créations de postes ne sont pas à la hauteur des besoins. L'arnaque devrait continuer sous le gouvernement Macron qui veut supprimer 120 000 postes de fonctionnaires... il apparaît déjà que la mesure phare, agitée comme un hochet dans les médias par le candidat Macron pendant la campagne, à savoir la réduction des effectifs en CP/CE1 en éducation prioritaire, se fera à moyens constants grâce à des redéploiements de postes.

Pour la rentrée 2017, le Ministère de l'Éducation Nationale annonce la création de 8 711 postes d'enseignant-e-s. Dans le second degré seraient créés 4 400 postes. Cette dotation serait destinée à endiguer la hausse démographique de 41 650 élèves.

Mais cette dotation reste très théorique car les annonces de création de postes ne se transforment pas toutes en postes effectifs. En effet, les postes mis au concours ne sont pas tous pourvus par les jurys (plus de 7 % depuis 2011), il y a des déficits de candidat-e-s, et 10 % (en

moyenne) des stagiaires ne sont pas titularisé-e-s.

Concernant les créations de postes il n'y a pas de quoi pavoiser : elles sont loin de stopper l'hémorragie de 80 000 postes lors de la mandature Sarkozy.

Le manque de postes disponibles a des conséquences directes sur les conditions dans lesquelles se déroule le mouvement : il entraîne une inflation impressionnante des barèmes dans de nombreuses disciplines et certaines zones géographiques sont inaccessibles à l'immense majorité des personnels. Aussi nous pouvons, encore cette année, déplorer les conséquences néfastes de la politique de l'emploi menée par le ministère qui provoque un blocage du mouvement dont la conséquence est la remise en cause du droit à la mobilité des personnels. C'est particulièrement criant dans certaines disciplines comme l'histoire-géographie. Par ailleurs il faut rappeler que le taux de mutation est un leurre car de nombreux collègues mutés sont des participants obligatoires : stagiaires ou entrants dans l'académie.

Les collègues déjà en poste qui ne réussissent pas à muter, malgré des demandes renouvelées d'année en année pour certains, sont trop nombreux. L'impossibilité d'avoir accès à la mobilité provoque parfois des situations de grande souffrance pour les personnels : éloignement de leurs proches, temps de transport très importants, conditions de travail dégradées... Si l'on ajoute à cela la faiblesse des rémunérations, les compléments de service qui se multiplient, le recours massif aux contrats précaires ou encore les sureffectifs devenus la norme dans les classes il ne faut pas s'étonner de la profondeur du malaise qui plane sur la profession.

Sud éducation dénonce un mouvement bloqué qui contribue au mal-être enseignant, la situation est encore aggravée par la réforme de l'éducation prioritaire avec son cortège de politiques managériales, de rémunération au mérite et de généralisation de l'école du socle. Cette réforme pousse les personnels des établissements REP/REP+ à demander leur mutation ce qui fragilise la stabilité des équipes, au détriment de l'intérêt pédagogique. La refonte des bonifications éducation prioritaire et l'abandon de l'ancien dispositif APV plus avantageux, produit comme nous l'avions annoncé des effets néfastes sur la stabilité des équipes pédagogiques.

Au final, pour SUD éducation, les différentes réformes néolibérales de ces dernières années n'amélioreront ni les conditions d'apprentissage des élèves ni les conditions de travail des personnels. Les gouvernements se suivent et la ligne politique est toujours la même.

Preuves en sont :

- La sortie de nombreux établissements du dispositif REP (Réseau d'éducation prioritaire) alors que des moyens supplémentaires sont nécessaires dans ces établissements ;
- La réforme du collège ne donne pas les moyens pour une école émancipatrice telle que SUD Éducation l'appelle de ses vœux, et aboutit, par un accroissement de la charge de travail, à dégrader les conditions de travail des personnels ;
- La réforme de l'évaluation et le PPCR accroissent les pressions hiérarchiques et l'arbitraire des évolutions salariales.

Le droit à la mobilité choisie est une composante essentielle des conditions de travail. SUD Éducation défend et revendique toujours l'idée et le principe d'un droit à la mobilité choisie et volontaire pour tous les personnels, dans le cadre d'un mouvement national aux règles transparentes et identiques pour toutes et tous.

Pour augmenter la fluidité du mouvement, il faut :

- Revenir sur le nombre trop élevé de postes spécifiques et de postes « réservés », qui remet en cause le caractère égalitaire et transparent du mouvement et retire chaque année un nombre important de possibilités de mutation pour les collègues (à l'inter et à l'intra).
- Supprimer les bonifications spécifiques pour les agrégé-es ;
- Veiller à l'équité de traitement entre académies pour certaines bonifications (ex. : TZR entrant-es, priorités médicales, privilèges « agrégé-es », etc.)
- Créer massivement des postes, par exemple en revenant sur la réforme du lycée qui avait été un moyen de supprimer des postes en remettant en cause les horaires disciplinaires, logique également à l'œuvre dans l'actuelle réforme du collège.

Dans ce contexte SUD éducation revendique :

- Le retour à une formation pour les stagiaires avec un tiers maximum de temps de service devant élèves ;
- L'abrogation de la masterisation et de toutes les contre-réformes imposées dans l'enseignement général, technologique et professionnel par les précédents et l'actuel gouvernements ;
- Le retrait des projets inacceptables du ministre actuel, et notamment la déstructuration des réseaux d'éducation prioritaire, la décentralisation de l'orientation scolaire et de la carte de l'enseignement professionnel ;
- La baisse des effectifs par classe à tous les niveaux pour améliorer les conditions de travail et d'étude ;
- Une vraie politique d'éducation prioritaire qui ne se restreigne pas à un nombre extrêmement réduit d'établissements et qui permette de créer des postes et d'améliorer les conditions de travail et d'études en généralisant les décharges de services réelles ;
- La création de postes statutaires à hauteur des besoins, l'arrêt du recrutement de précaires et la titularisation sans condition de tous les personnels précaires en exercice ;
- Une baisse significative du temps de travail qui serait un outil de création de postes et donc de fluidité du mouvement. Toute charge de travail supplémentaire doit donc se traduire non par l'attribution d'une prime mais par une diminution du temps de travail contrairement à ce qui est prévu dans les nouveaux statuts des enseignant-es du second degré ;
- L'augmentation générale des salaires et la réduction des écarts de rémunération pour aller vers un salaire unique.

A rebours de ces revendications, le choix de l'austérité budgétaire pour les salarié-es et les services publics et les cadeaux aux patrons et actionnaires font de la « priorité à l'éducation » une illusion.

Les élus SUD Éducation à la CAPA certifiés de l'académie de Montpellier
elus.sud.education.montpellier@gmail.com